



**LIONS CLUB AMBASSADOR ROTARY CLUB KIWANIS
Etc.**

FRANC-MAÇONNERIE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE CONDAMNE LA SECTE SATANIQUE À LAQUELLE APPARTIENNENT LA PLUPART DE NOS DIRIGEANTS

De par sa propre « constitution » et les statuts de la Franc-Maçonnerie, les membres de la Secte sont contraints à agir à l'encontre de la Législation du Pays, basée sur notre Constitution Fédérale. En d'autres termes, les Magistrats, Hauts Fonctionnaires, Politiciens, etc. qui ont à prendre des décisions dans le cadre de l'Etat, trahissent leur Serment et leur Devoir de fonction au profit d'une organisation criminelle et sont dès lors coupables de **haute trahison au sens de l'Art. 265 CP**.

Il est de notoriété publique que de tout temps les **chefs d'entreprises générales dans la construction, devaient être membres de la Franc-Maçonnerie** s'ils voulaient obtenir des travaux de grandes constructions de l'Etat (autoroutes, ponts, routes cantonales, etc.).

Les exemples suivants dont il a été question dans la Presse font état des **pratiques systématiques du système maçonnique pour escroquer l'argent public** : Autoroute Lausanne-Genève (1960-1964) – Affaire SAVRO-FILIPPINI Valais (1977) – Contournement de la ville de Bulle /FR (2009) – Pont de la POYA Fribourg (2014), etc.

Concernant la construction de l'autoroute Lausanne-Genève il y a plus de 50 ans maintenant, la Presse nous a rappelé lors de la fête des 50 ans, qu'en fonction du nombre et des volumes de transport des matériaux de chantier, cet ouvrage aurait dû être 1 mètre plus haut sur toute sa longueur. En d'autres termes, le volume des matériaux et les heures de machines de chantier ont été gonflés et ce sont ainsi plus de 1'200'000 m³ qui ont été facturés aux Contribuables sans jamais avoir été fournis et c'est sans compter la facturation de mise en place de ces matériaux par les machines qui n'ont jamais eu à faire ce travail... Les responsables de l'Etat ont eu connaissance de ces faits, mais jamais aucune condamnation n'a été prononcée. Ceci nous démontre avec évidence, que **l'escroquerie qui est un crime poursuivi d'office n'est une règle appliquée qu'à l'encontre des Citoyens qui ne sont pas Francs-Maçons !**

Le principe avait été le même dans l'Affaire SAVRO-FILIPPINI en Valais. André FILIPPINI avait été au cœur du plus grand scandale ayant frappé les **milieux politiques valaisans** dans les années 1970. Le lésé est le canton du Valais et les sept prévenus dont deux hauts-fonctionnaires - Jean VERNAY, ancien chef de l'entretien des routes du Département des travaux publics du Valais et Maurice PASQUINOLI officier de la circulation de la police cantonale valaisanne - sont tous à des titres divers liés aux milieux politiques. André FILIPPINI avait mis en place un **système de fausses factures, de factures à double et de commandes transitant par un faux intermédiaire**. Le Valais s'est trouvé au cœur d'un scandale qui a mis en cause les rapports entre le monde des affaires et le monde politique.

Etouffées aujourd'hui grâce d'une part à la collégialité qui prévaut dans les Gouvernements et d'autre part grâce aux Statuts de la Franc-Maçonnerie dont sont membres nos Élus, les affaires GIROUD Vins ou Jean-Marie CLEUSIX du nom du haut fonctionnaire couvert par l'UDC Oskar FREYSINGER nous démontrent que nos Élus, à qui nous confions la conduite de l'Etat, se comportent aujourd'hui en Criminels par métier, contre les intérêts des Citoyens.

Toutes ces affaires représentent plusieurs **centaines de millions de dépassement de crédits** avec comme exemple CHF 91 millions pour le seul pont de la POYA sur un crédit de CHF 120 millions voté par le Peuple ou encore CHF 78 millions de dépassement (35 %) pour le contournement de Bulle /FR, etc.

Demander au Peuple de voter des crédits et ensuite réaliser des objets dont le coût final dépasse de plus de 1/3, voire du double dans les deux cas précités par rapport aux crédits accordés, doit être considéré comme une **escroquerie à l'encontre des Citoyens** qui doivent subir ces surcoûts sans pouvoir agir pour s'y opposer.

Ces pratiques auxquelles se prêtent les représentants de l'Etat en qualité de Maître de l'ouvrage démontrent clairement la complicité de nos dirigeants qui tentent bien **d'enfumer l'Opinion Publique** en faisant intervenir la « justice » sous contrôle de la Franc-Maçonnerie, qui de toute manière **n'aura jamais l'intention de faire condamner ses « frères » de Loges**. Bien au contraire, en reportant ces affaires devant la « justice », les responsables de l'Etat cherchent une fois de plus à extorquer le Contribuable puisque dès le départ ils conviennent avec leurs « frères » des Autorités judiciaires, qu'il n'y aura aucune condamnation.

A partir des années 1992-1995, ces pratiques ont explosé, parce qu'il s'agissait dès lors de blanchir des centaines de milliards escroqués dans le cadre du détournement des royalties sur les brevets FERRAYÉ www.worldcorruption.info

C'est à partir de 1995 que des dizaines de « Clubs » régionaux ont été créés (**Kiwanis, Ambassador, Rotary, LIONS Club, etc.**) pour planifier et organiser le blanchiment de l'escroquerie, sous contrôle de la Franc-Maçonnerie, avec le cautionnement des membres des Autorités politiques et judiciaires qui se sont efforcées de faire taire et condamner tous ceux qui s'opposaient à leur projet satanique. Les Politiciens ont adhéré à ce plan machiavélique, outre les juges, les avocats, notaires, hauts fonctionnaires, entrepreneurs dans toutes les branches de l'économie, la Chimie, les machines, les « barons » de **l'Agriculture** et de ses produits dont les seuls bénéficiaires sont les dirigeants au niveau fédéral, mais **surtout pas les producteurs**, etc.

De plus et comme l'a révélé Me Philippe BOISSARD, les procédures de divorces sont également la clé d'entrée dans le cadre d'escroqueries multiples de fortunes substantielles dans lesquelles avocats et juges Francs-Maçons se sont infiltrés par des stratégies mensongères et de fausses « vérités » procédurales, pour dépouiller leurs victimes par le détournement de leurs patrimoines (www.daniel-conus.info)

Les membres des Clubs laissent penser à l'Opinion Publique qu'ils appartiennent à des organisations philanthropiques qui financent des projets par leurs cotisations annuelles et dans le fond, qu'ils sont un bien pour la Société, alors qu'en définitive, ces Clubs sont la source d'escroqueries par métier.

Le comble en regard de « l'historique » relatif à l'onglet « Franc-Maçonnerie » sur www.worldcorruption.info ressort du fait que ces Clubs financent des Eglises et des institutions religieuses, alors que l'Eglise condamne la Secte et refuse la Sainte Communion à ses adeptes. Ceci nous démontre donc, que même au sein des Eglises, des responsables dans les Conseils de Paroisse et assurément des Curés (Monthey et Bas-Valais) sont soumis aux règles maçonniques puisqu'ils se battent ouvertement pour que le message contre la Franc-Maçonnerie ne soit pas divulgué.

Le 31 août 2015, **le Président de la Commission LPP** (Prévoyance Professionnelle – 2^e Pilier) **Claude FREY**, ancien Conseiller National NE, annonçait la baisse du taux minimal à 1.25 % contre 1.75 % jusqu'à présent. Rappelons qu'en 2002, le taux en question était encore de 4 % et que de fait, les rentes LPP des futurs bénéficiaires sont largement amputées.

Les « **Banksters** » sont les principaux responsables de cette **escroquerie à l'encontre des rentiers LPP** du Pays. La plupart des Caisses de pensions ou de leurs gestionnaires, placent les fonds LPP dans des **fonds de placement dont l'opacité ne pourrait pas être plus sombre**. Ces fonds de placement sont capables de garantir des rendements supérieurs à 10 % pour des **Clients privilégiés (assurément Francs-Maçons)**, alors qu'ils déclarent ne plus pouvoir garantir un 1.75 % aux Caisses de Pensions. Cette situation ne peut s'expliquer que si les Fonds de placement en question transfèrent tous leurs avoirs pourris dans les capitaux des Caisses de pensions pour lesquels les gestionnaires sont complices et dont les bénéficiaires n'ont aucune possibilité d'intervention et qu'ensuite ils attribuent les hauts rendements aux Clients privilégiés. **Claude FREY** est Franc-Maçon ! Devons-nous alors être étonnés d'être grugés ?